Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-213502628-20260223-02_02_26-DE

COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers présents : 10 Date de convocation : 10/02/2026
Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de Conseillers votants : 10

L'an **deux mil vingt-six le lundi 23 février à 19 heures30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Julien RICHARD Maire de la commune de Sainte-Colombe.

PRESENTS : - MMES THOMERET - LEBRETON MM RICHARD - AVRIL EVERTS – PICOCHE–BOUYER– BARON– BAQUE –CHESNAY.
Formant la majorité des membres en exercice.
Absents Excusés : Néant
Absents : Néant

Délibération 02/02.26
Le conseil municipal désigne Olivier BAQUE comme secrétaire de séance ;
OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions qui ont été adressées à la commune. Il propose au Conseil Municipal d'étudier les propositions.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions aux associations, réparti comme ci-dessous :

SUBVENTIONS 2026

ASSOCIATIONS COMMUNALES ET AUTRES - ACCA :250 € - CATM : - Club de la Bonne Entente : 328.21 € - Comité des fêtes : 500 €	***ENFANCE FORMATION*** - OGEC – école privée : 4 019 € (dont 5 primaires x 493 € et 1 maternelle x 1 554 €) - OGEC activité extra scol : 111 € (18,50€ X 6enf) - Ecole publique : 481 € (18,50€ X 26 enf) - Collège la roche aux fées : 240.50 € (18.50€ X 13 enf) - école St Joseph Ste Croix Retiers :1maternelle x 1 554 € - MFR Craon : 18.50 € - Croq'vacances : 3000 € - SIRS : 650 €
SPORT ET LOISIRS : - Association la grimpette (Coësmes) : - Association SCSC : 100 € - Association Miescisko Pologne : - Asso Cycliste Pays de la Roche aux Fées : 50 € - Association Jongleurs GYM (Guerche) : 20 € - Association Hand Ball (Retiers) : 60 € - Association Outil en Main (Retiers) : 20 €	***ŒUVRE CARITATIVE*** - FNATH : 62 € - Restaurants du cœur : 300 € - Courir pour la Vie : 100 € - Secours Catholique (Retiers) : 100 € - Téléthon : 50 € - CODEM (Clic la Roche aux Fées) : 186 € (0.50 € X 372 hab) - Association Notre Epicerie : 148.80 € (0.40 €/hab) - divers : 4 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et vote le total des subventions aux associations : 16 349.01 €.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé
Le Maire,
J RICHARD